

**STRATES**

**Strates**

Matériaux pour la recherche en sciences sociales

6 | 1992

**La question de l'environnement : naissance d'un débat en Pologne**

---

## La difficile émergence d'une conscience écologique en Pologne

Krzysztof Herbst

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/strates/2983>

ISSN : 1777-5442

### Éditeur

Laboratoire Ladyss

### Édition imprimée

Date de publication : 31 mars 1992

ISSN : 0768-8067

### Référence électronique

Krzysztof Herbst, « La difficile émergence d'une conscience écologique en Pologne », *Strates* [En ligne], 6 | 1992, mis en ligne le 22 novembre 2007, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/strates/2983>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# La difficile émergence d'une conscience écologique en Pologne<sup>1</sup>

Krzysztof Herbst

---

2

- 1 La loi sur la protection de la nature votée en 1949 se distinguait de la précédente, élaborée en 1934, car toute la problématique de la protection de la nature était dorénavant incluse dans le système de planification économique. Les décisions économiques devaient respecter les mesures légales qui garantissaient la protection de l'environnement naturel. Des notions de base étaient créées : « site naturel », « réserve naturelle », « parc national », protection des espèces végétales et animales. La loi de 1949 prévoyait la réglementation de l'implantation d'activités dans certaines régions, la participation des propriétaires aux frais de protection de l'environnement, l'obligation de rétablir l'état initial, l'expropriation des terrains considérés comme « sites naturels ».
- 2 Du fait de son caractère trop général, cette loi ne pouvait fournir un cadre aux actes légaux ultérieurs, et elle n'a pu protéger l'environnement naturel contre l'expansion d'une industrie en plein développement : en 1950, on avait commencé à mettre en œuvre une nouvelle politique économique qui transformait radicalement la structure de l'économie. Priorité étant donnée au développement rapide de l'industrie lourde et de l'industrie chimique, qui causaient d'énormes dommages à l'environnement. Cette situation était encouragée par les nombreuses exemptions accordées, au nom de raisons économiques, par différents ministres, qui oubliaient ou ignoraient les conséquences néfastes qu'elles pouvaient avoir. On préférait ainsi satisfaire les besoins matériels les plus pressants sans se préoccuper des conséquences de l'activité industrielle ou minière sur le milieu naturel.
- 3 Dix ans séparent la loi de 1949 de celles qui ont suivi. L'écart entre la théorie et la pratique était devenu si important qu'il avait fini par éveiller une certaine inquiétude, puis par provoquer tout un mouvement social, inspiré par des scientifiques engagés dans la pratique de la planification économique. À dater des années soixante, la protection de tous les éléments de la biosphère, sol, eau et air, fut ainsi prévue par la législation.

- 4 En 1970, l'équipe dirigeante fut renouvelée. Le nouveau gouvernement annonça son intention de changer la politique qui avait développé avant tout la base industrielle du pays. La régénération du milieu naturel et sa protection devinrent pour cette nouvelle équipe des moyens d'améliorer la qualité de la vie. Pour assurer une application effective des prescriptions découlant de la législation en vigueur, des services chargés de la protection du milieu furent créés dans les ministères, au Parlement et dans les institutions scientifiques.
- 5 L'activité des nouveaux services administratifs, les rapports des experts, les programmes gouvernementaux, les travaux des nouvelles institutions scientifiques amènent à conclure que le problème de l'environnement en Pologne était extrêmement grave à cette époque. Selon tous les rapports rendant compte des contrôles effectués, on ne respectait pas les lois en vigueur et le programme gouvernemental n'était pas réalisé. Les contrôles des stations d'épuration démontraient que seulement 23 % d'entre elles fonctionnaient correctement. L'état des eaux était catastrophique : un tiers d'entre elles ne répondaient à aucune des normes requises. Il arrivait que des services des eaux ne fonctionnent que quelques heures par jour et que l'eau soit distribuée par tonneaux. Les quantités de gaz et de poussières dégagées dans l'atmosphère augmentaient, et l'installation de dispositifs de protection connaissait un retard considérable par rapport au développement de l'industrie.
- 6 Dans les discussions lors des sessions scientifiques ou au sein des commissions parlementaires, on incriminait avant tout le système juridictionnel et les faibles compétences des institutions responsables de l'environnement. On soulignait qu'un nombre important de prescriptions légales ne garantissaient en fait aucune protection en milieu naturel, parce qu'elles avaient été formulées à différentes époques et ne reflétaient pas une conception unifiée de cette protection. Par ailleurs, les lois comportaient des lacunes, les décrets d'application n'ayant pas encore été publiés, ce qui veut dire qu'elles n'avaient donc pas force exécutoire.
- 7 Selon nous, l'état alarmant du milieu naturel en Pologne ne résultait pas du manque d'une législation appropriée ou de sa mauvaise qualité. La cause principale de sa dévastation continue était l'impossibilité de faire respecter cette loi. L'essence du phénomène résidait dans le développement d'un système d'exceptions et de privilèges, où un secteur « important » de l'économie de l'État pouvait en fait se placer à tout moment au-dessus des lois en vigueur. Des dommages particulièrement graves étaient provoqués par la structure des pouvoirs et le cadre juridique qui limitaient l'influence des pouvoirs locaux sur la protection de l'environnement et qui allaient jusqu'à accorder aux ministres le droit d'annuler les amendes infligées aux entreprises industrielles pour pollution<sup>3</sup>. Le système de gestion de l'économie nationale alors en vigueur ne stimulait pas ces entreprises à respecter les lois relatives à la protection de l'environnement. L'économie polonaise était gérée de manière centralisée et toutes les décisions concernant la localisation des établissements, leur développement, le montant des investissements et de la production, l'emploi ou les salaires n'étaient pas prises dans l'entreprise concernée, mais à un échelon beaucoup plus élevé : celui de la Commission de la planification, du ministère et des associations d'entreprises. Les décisions, formulées sous forme de plans annuels et quinquennaux, étaient ensuite transmises aux échelons inférieurs. Le système de fonctionnement de l'économie nationale et de l'État était malade et, tant que des changements radicaux n'interviendraient pas, il n'y aurait aucune possibilité de protéger efficacement l'environnement naturel.

- 8 Pour combler les lacunes des quelques lois en vigueur et donner un fondement unifié à la politique de l'État, on promulgua le 11 février 1980 une seule loi générale, qui tenait compte de l'ensemble des problèmes de la protection de l'environnement. L'adoption de cette loi n'a pas apporté de changements fondamentaux. Par ailleurs, les possibilités croissantes de mener des travaux de recherche, la réduction des limitations apportées à la libre circulation de l'information ont entraîné toute une série d'études, d'expertises et de publications présentant la situation écologique de la Pologne. Vingt-sept régions *écologiquement sinistrées* ont été définies. Des données ont été publiées, qui montraient que les habitants de certaines régions étaient gravement menacés par des maladies liées au degré de pollution.
- 9 Dans un tel contexte, les débuts de la Table ronde qui se sont déroulés du 6 février au 5 avril 1989 n'ont pas uniquement concerné les changements sur la scène politique<sup>4</sup>. Les négociations qui y ont eu lieu ont intéressé tous les domaines particulièrement touchés par les effets négatifs de la manière d'exercer le pouvoir et de la stratégie de développement économique poursuivie jusqu'alors. Parmi ces thèmes, une place non négligeable a été accordée aux problèmes liés aux menaces dans le domaine de l'environnement et aux actions de défense indispensables. Les plus importantes questions traitées au cours de ces négociations peuvent être résumées en quatre points :
- introduction du concept d'écodéveloppement ;
  - élargissement du champ de protection des ressources naturelles ;
  - identification des actions les plus urgentes à entreprendre en matière de protection de la santé dans les régions écologiquement sinistrées ;
  - amorce d'une discussion sur les stratégies de développement de l'économie et sur leurs conséquences pour la santé et la protection de la population.
- 10 La plupart des problèmes discutés constituaient une simple réaction à l'accroissement catastrophique des menaces. Aussi est-il d'une grande importance symbolique que la notion d'**écodéveloppement** soit apparue dans la partie préliminaire des accords et que les actions de base nécessaires à l'introduction et au respect des principes de l'écopolitique et de l'écodéveloppement dans la pratique politique aient été définies. Ce sont là des notions qui sont apparues pour la première fois dans un document de cette importance. Le principe de l'intégration des objectifs écologiques dans le système des objectifs sociaux, économiques et spatiaux était ainsi établi, de même que celui d'une restructuration intégrant les préoccupations écologiques.
- 11 La teneur des accords de la Table ronde est-elle le signe d'une réelle importance accordée à l'approche écologique dans les conceptions du développement ? Et que peut-on dire de la place qu'occupent ces problèmes dans la conscience sociale ? La réponse à la deuxième question paraît particulièrement importante. Le transfert aux autorités locales d'une grande partie des attributions ayant un fort impact sur l'état de l'environnement signifie en effet une plus grande influence de la conscience sociale sur cette sphère.
- 12 L'écologie est à la mode<sup>5</sup>. La question écologique est souvent utilisée comme moyen de propagande par les mouvements politiques. Au sein de Solidarité, dès son origine, on remarque un réel intérêt pour la question écologique. Dans la période de l'état de siège, un rôle très important pour le développement de la conscience écologique a été joué par la presse clandestine. Et les problèmes écologiques ont été débattus, on l'a vu, autour de la Table ronde.

- 13 Par ailleurs, l'engagement dans la lutte pour la protection de l'environnement étant perçu positivement, même des personnes et des institutions dont les activités sont nocives pour l'environnement s'en disent les adeptes. Des groupes d'intérêts qui luttent pour se voir attribuer l'autorisation de construire sur des parcelles plus grandes que celles prévues par les normes légales se prévalent ainsi d'une expérience écologique. Dans plusieurs cas, ces groupes ont réussi à s'introduire au sein d'authentiques mouvements sociaux.
- 14 Les organisations écologistes, pour la plupart, se sont formées dans les années quatre-vingt, sur la lancée, semble-t-il, de l'activation sociale générale qui a eu lieu en cette période. Elles ont généralement une même base sociale limitée (deux seulement ont un caractère de masse), et elles regroupent surtout des jeunes. Parmi elles, on peut distinguer :
- celles qui organisent des actions visant à développer la conscience écologique (instruction publique, propagande) : ce sont avant tout des organisations de masse qui agissaient, auparavant, sous le patronage de l'État ;
  - celles qui regroupent les défenseurs d'un lieu particulier ;
  - celles dont la mobilisation s'effectue en réaction aux décisions prises par les autorités – le plus souvent en matière d'investissements – qu'il s'agisse de décisions ponctuelles ou de politiques d'ensemble (énergie atomique par exemple) ;
  - celles qui rassemblent les personnes intéressées par l'écologie en tant que philosophie (qui sont très minoritaires).
- 15 Le développement du mouvement écologiste s'accompagne de l'apparition de nouvelles formes d'action – pétitions, articles dans la presse, appels à des formes de contestations plus violentes (manifestations, happenings, grèves de la faim) – et, en même temps, de formes plus mûres – coopération avec des institutions (politiques, scientifiques), prise de contact avec des organisations étrangères.
- 16 Il serait utile de se poser la question de l'authenticité de la manière de ressentir le problème des représentants des mouvements écologistes. Comme nous l'avons déjà dit, la plupart sont des jeunes, qui ne sont pas ou peu liés aux lieux concernés par leurs actions. Leurs interventions sur place s'accompagnent souvent de l'indifférence de la population locale : un exemple typique est fourni par l'action *Barrage ou barrage*, datant de septembre 1990, qui visait à bloquer la construction du barrage sur le Dunajec à Czorsztyn. Le mouvement écologiste peut être une façon d'exprimer la sensibilité de la jeune génération, son besoin de contester, de marquer sa particularité.
- 17 Nous ne voulons pas par cela discréditer ce mouvement ou ses idées. Nous indiquons simplement sa portée sociale limitée et aussi, peut-être, l'insuffisant équilibre entre les émotions et les raisons qui déterminent une action donnée. Mais il existe aussi, bien sûr, des exemples de protestations où le mouvement des jeunes a exprimé le sentiment des habitants de la région ou du pays entier (comme dans le cas des actions entreprises contre la construction de la centrale atomique à Zarnowiec).
- 18 Dans notre réflexion, la conscience écologique de la société tient une place importante. Il peut donc être intéressant de l'analyser en s'appuyant sur un exemple, celui des préférences en matière d'habitation. Nous disposons des résultats de recherches s'y rapportant qui couvrent la période allant du début des années soixante à 1990<sup>6</sup>.
- 19 Dans les préférences exprimées, on voit nettement se refléter une conscience sociale grandissante du problème de la pollution de l'environnement et des craintes qui en

résultent. On voit aussi que les gens ne sont pas informés de l'état réel de l'environnement et qu'ils n'ont pas confiance dans les informations qui leur sont fournies. Aussi les préférences concernant le lieu d'habitation sont-elles la résultante d'informations incertaines, souvent contradictoires, ou même invraisemblables.

- 20 Ce qui est intéressant, c'est que les réactions diffèrent selon la filière suivie pour obtenir un logement. Parmi ceux qui recourent aux logements communaux ou construits par les grandes coopératives, on remarque une forte sensibilité à ces problèmes. Au contraire, l'analyse de l'activité de construction des petites coopératives ou entreprises, et de la construction individuelle, démontre que les localisations les plus appréciées sont celles qui sont faciles à obtenir et d'un faible coût. Cela se traduit par des préférences pour les terrains du domaine de l'État et pour ceux qui sont situés suffisamment près des villes pour être pourvus de grands équipements d'infrastructure (eau, gaz, électricité). La préférence accordée à ces critères fait que les questions relatives à l'environnement perdent de leur importance. Les gens acceptent volontiers des terrains à portée du bruit des avions, ou situés dans les zones polluées par des établissements industriels, etc.
- 21 Un autre point intéressant, ce sont les changements progressifs survenant dans l'attitude vis-à-vis de l'habitation à la périphérie des grandes villes. Dans les années soixante, les préférences en matière d'habitation allaient aux localisations urbaines. Les amateurs de localisations périphériques se recrutaient surtout parmi ceux qui avaient une double activité (ouvriers-paysans). C'était donc le rôle économique de la parcelle de terrain entourant la maison qui était déterminant. Ce n'est qu'au cours des quinze dernières années que l'on remarque un accroissement de l'intérêt porté aux localisations périphériques par les couches sociales supérieures. Les raisons invoquées se réfèrent clairement à deux éléments qui sont liés : le style de vie et la propreté de l'environnement.
- 22 Beaucoup de personnalités jouissant d'une grande autorité ont formulé des attentes concernant l'influence de l'autogestion territoriale sur les problèmes de l'environnement. Parmi les opinions exprimées se profilent nettement deux positions antagonistes :
- le pouvoir autogestionnaire sera le plus à même d'exprimer les besoins relatifs à l'environnement dans lequel vit la collectivité locale ;
  - le pouvoir local troquera volontiers les éléments composant l'environnement contre des bénéfices rapides et sans contrepartie apparente provenant de son exploitation.
- 23 Dans maintes déclarations on souligne la nécessité de sensibiliser les nouveaux pouvoirs locaux à l'importance de la protection de l'environnement<sup>7</sup>.
- 24 On peut en effet craindre sa dévastation : la tendance à « monnayer » et à sacrifier l'environnement est un phénomène très répandu. Les « thèses sur l'aménagement du territoire » élaborées par trois ministères<sup>8</sup> constatent : « *La primauté des intérêts locaux dans l'activité des organes d'autogestion constituera (...) une grande menace pour les intérêts de l'ensemble de la nation. On constate déjà (...) une menace grandissante dans le domaine écologique* ».
- 25 L'afflux des déchets provenant d'Europe occidentale – pas uniquement par le biais de petits malfrats –, l'acceptation de l'implantation d'industries dangereuses, la coupe de bois précieux vendus pour du bois ordinaire sont autant d'exemples d'initiatives symptomatiques de ce que peuvent accomplir, dans le premier feu de l'action, certains organes d'autogestion territoriale. Des autorités locales, avec le maire à leur tête, détruisent des équipements rares destinés à brûler des déchets dangereux. Au même

moment, dans tout le pays, on ne trouvera pas une seule commune dont le conseil soit prêt à accepter sur son territoire la localisation d'une décharge. Et il est également très difficile de trouver un lieu où implanter une nouvelle raffinerie – dans un pays où il y a un déficit chronique d'énergie.

- 26 En 1989 a commencé le fameux procès opposant le Comité civique de Bialystok aux Chemins de fer polonais. Ce litige faisait suite à une panne survenue lors du transport de chlore liquide en wagons-citernes à travers le centre de la ville. Le cœur du débat était : le pouvoir local peut-il décider de ce qui est transporté sur son territoire par une ligne de chemin de fer d'importance nationale ? Ce cas de figure est classique. Nous l'évoquons pour montrer que le développement de la conscience écologique et les solutions institutionnelles auxquelles nous faisons appel rappellent fortement la proverbiale chasse au lapin : nous refaisons toutes les erreurs commises jadis par les pays plus avancés dans la réflexion et la politique écologiques.
- 27 On ne peut pas voir dans ces symptômes de « saines réactions de défense » du type de celles exprimées par une organisation comme Greenpeace. Ce sont là les symptômes d'un état de déséquilibre profond. Le manque de mécanismes politiques de régulation est provoqué par une lacune dans les systèmes de négociation sociale. Cette lacune n'est pas due à un malaise occasionnel, mais à une pathologie culturelle. L'orientation écologique est une question de culture, et celle-ci ne change pas du jour au lendemain. Une bonne illustration en est fournie par l'évolution de l'architecture des maisons individuelles dans la Pologne d'après-guerre : jusqu'aux années soixante-dix, on a persévéré dans la construction de monstruosité que tout le monde a, de tout temps, critiquées ; cette période a été suivie d'une renaissance de projets architecturaux... d'un mauvais goût frappant.
- 28 Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que la notion d'écodéveloppement était apparue dans les documents de la Table ronde. Néanmoins, elle continue à rester marginale. Elle apparaît comme slogan, pas très clairement défini, dans les discussions et publications, et disparaît des documents officiels.
- 29 Pour caractériser ce concept, on ne peut que se référer à la discussion en cours dans les publications occidentales, et en particulier aux travaux de René Dubos<sup>9</sup> et d'Ignacy Sachs<sup>10</sup>. En Pologne, dans les discussions relatives aux instruments de la politique écologique, ce sont des propositions et des projets à caractère administratif qui continuent à prédominer. On propose la création d'offices et d'unités de contrôle du type police de l'environnement, d'institutions ayant le pouvoir d'infliger des sanctions, de contraindre et d'interdire. Des solutions à caractère structurel sont également envisagées. Mais elles concernent encore les aspects techniques et organisationnels et les oppositions entre intérêts publics. Par exemple, on a avancé la proposition de faire dépendre de ministères différents la gestion des forêts et la protection du bois. Auparavant, de l'avis de beaucoup d'experts<sup>11</sup>, la logique dominante avait provoqué une exploitation industrielle des forêts et, comme dans beaucoup d'autres branches de l'industrie, la tendance, caractéristique du socialisme, à une décapitalisation des biens durables – en l'occurrence de ces forêts.
- 30 Cette manière de penser, qui privilégie les aspects organisationnels et considère les problèmes écologiques dans les limites des « empires » ministériels, est présente dans les projets avancés dans les documents officiels les plus récents. On remarque toujours la même focalisation sur les questions de protection, et non de convivialité avec l'environnement. Il faut souligner qu'il y a eu aussi une tentative visant à intégrer les

questions écologiques dans la sphère de l'aménagement de l'espace, comme le montre le tableau ci-contre.

- 31 Il semble que cette manière d'envisager les problèmes de l'environnement ne soit pas éloignée de la vision classique : « l'environnement doit céder face au besoin social ». La dégradation visible de l'environnement est de ce point de vue le prix que la société doit payer pour le confort, le développement économique et le progrès technologique. Dans cette situation, la défense contre les menaces apportées par la civilisation devient une nécessité. Elle constitue le prix du développement. Une telle attitude mène à une oscillation continuelle entre protection et menaces. C'est une orientation très éloignée d'une convivialité écologique avec l'environnement. Vivre ensemble ne veut pas dire protéger ou réparer.
- 32 Il n'est pas facile de discerner ce qui caractérise fondamentalement l'attitude sociale envers les questions de l'environnement. Sans aucun doute, la critique en est une composante essentielle. Le mécontentement, la méfiance, et même le besoin de contrer le pouvoir constituent une base solide aux émotions sociales relatives à l'environnement. De telles attitudes sont partout présentes ; en Pologne, elles sont renforcées par l'état de réelle catastrophe écologique hérité, par les erreurs et l'irrésolution des nouvelles autorités. Elles sont aussi renforcées par l'état d'esprit agité de la nouvelle génération et le stéréotype ou l'idéal scoutique de la nature sauvage – qui, à dire vrai, n'existe plus nulle part.

Projets concernant le problème écologique présentés dans les documents officiels récents	
vocabulaire utilisé*	institutions et procédures préconisées**
« la fonction de la planification spatiale est l'identification... des menaces dans le domaine écologiques »	Constitution d'un Office central chargé des questions de la politique du développement du pays, ayant les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégies de développement</li> <li>- politique proécologique active</li> <li>- politique spatiale intégrée</li> </ul>
« les exigences dans le domaine de la protection de la santé des hommes, de la protection de l'environnement des ressources en eau et en énergie, des ressources minières, des terrains agricoles et forestiers. »	Office central de l'aménagement spatial ayant les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- politique du développement spatial</li> <li>- principes juridiques de la planification</li> <li>- politique en matière de logements</li> <li>- police de construction ; système de prise de décision sur la localisation</li> <li>- protection des valeurs culturelles</li> </ul>



<p>« les exigences et recommandations résultant des contrats et accords internationaux... dans le domaine de la protection de l'environnement, et aussi les effets de l'influence mutuelle... entre pays voisins. »</p>	<p>Ministère de la Protection de l'environnement ayant les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formulation des objectifs de la politique de l'Etat en matière de protection de l'environnement, établissement de normes</li> <li>- gestion des ressources du milieu</li> <li>- observation et surveillance</li> <li>- contrôle de la réalisation de la politique, du respect des normes.</li> </ul>
<p>« protection de l'environnement en tenant compte des territoires particulièrement protégés et des territoires écologiquement menacés »</p>	<p>Système proécologique d'aménagement du territoire et liens très forts entre la sphère de l'économie et celle de la protection.</p> <p>Délimitations spatiales dans la planification, établies non seulement sur des bases administratives, mais aussi en fonction de zones fonctionnelles écologiques.</p>

\* Source : *Projekt Ustawy o Planowaniu Przestrzennymz 30 marca 1990* (Projet de loi sur la planification spatiale du 30 mars 1990, élaboré par une équipe d'auteurs et soumis par la Direction du ministère du Bâtiment et de l'Aménagement de l'espace au Conseil des ministres), texte dactylographié.

\*\* Source : *Glowne tezy...*, op. cit.

- 33 La peur est-elle l'un des principaux éléments qui fondent l'attitude sociale envers l'environnement ? La question se pose de savoir jusqu'à quel point la menace écologique est perçue comme réelle et concernant chacun. À côté des craintes verbalisées, de l'ancrage de la notion de catastrophe écologique dans la conscience sociale, on est confronté à des actions qui constituent autant de menaces de portée générale, ou qui exposent directement ceux qui les entreprennent : ainsi de la culture obstinée de légumes destinés à l'autoconsommation dans les zones dangereusement polluées par des établissements industriels.
- 34 La stratégie de croissance industrielle domine dans les orientations de développement du pays comme dans la mentalité héritée, et elle n'implique aucune approche « économique », dans le bon sens du terme – celle de gestionnaires responsables –, des problèmes écologiques. C'est plutôt la tendance à opposer l'approche écologique à l'approche économique qui prédomine.
- 35 À ce qu'il semble, nous avons un long chemin à parcourir pour intérioriser la valeur « environnement » en tant que valeur culturelle. Nous en sommes encore à un stade d'éducation de base. Et on ne saurait affirmer avec certitude que nos hommes politiques et les nouveaux gestionnaires du secteur privé et du secteur autogestionnaire aient dépassé ce stade.

## NOTES

1. Traduit du polonais par Grazyna Majcher et revu par Michèle Petit.
2. HERBST Irena et Krzysztof, 1980, *Protection de l'environnement en Pologne*, rapport pour le GERMES, Paris, texte dactylographié.
3. JASTRZEBSKI Ludwik, 1985, « Srodki prawne przyslugujace terenowym organom administracji panstwowej w dziedzinie ochrony srodowiska i ich skutecznosc », [Moyens juridiques à la disposition des organes territoriaux de l'administration étatique en matière de protection de l'environnement et leur efficacité], in : *Model wladzy lokalneu w systemi reformy gospodarczej/red*, Kulesza M., Wydział Prawa i Administracji Uniwersytetu Warszawskiego.
4. *Porozumienia Okraglego Stolu*. [Les accords de la Table ronde], 1989, /red. Salmonowicz W, NSZZ « Solidarnosc », région Warminsko-Mazurski, Varsovie.
5. GLINSKI Piotr, 1989, *Ruch ekologiczny w Polsce – stan obecny*. [Mouvement écologiste en Pologne – état actuel], texte dactylographié.
6. HERBST Krzysztof, 1988, *Droga do mieszkania*. [La filière d'accès au logement], texte dactylographié pour l'Institut de philosophie et de sociologie de l'Académie polonaise des sciences.
7. KOZLOWSKI Stefan, 1986, *Poszukiwanie koncepcji ochrony i gospodarowania rasobami przyrody*. [Recherche d'une conception de la protection et de la gestion des ressources naturelles], in : *Problemy ochrony i ksztaltowania srodowiska przyrodniczego w planowaniu przestrzennym*, Koslowski S., Studia KPZK, tome XVI, Panstwowe Wydawnictwo Naukowe, Varsovie.
8. *Glowe tezy n.t. zadan wladzy panstwowej w dziedzinie gospodarki przestrzennej, ekologii i planowania rozwoju*. [Thèses principales sur les tâches du pouvoir étatique en matière d'aménagement de l'espace, d'écologie et de planification du développement]. Projet de trois ministères du 8 mai 1990 soumis au Conseil des ministres, texte dactylographié.
9. DUBOS René, 1986, *Pochwala roznorodnosci* [A God Within], Panstwowy Instytut Wydawniczy, Varsovie, p. 214-215 : « *Les hommes contemporains tiraient profit de l'économie d'extraction en vivant dans l'illusion de devoir leur aisance aux succès de la science et de la technique. Cependant le développement brusque de la technique au cours des deux siècles derniers était possible uniquement grâce à l'intransigeance avec laquelle l'homme exploitait les ressources naturelles non renouvelables et créait les conditions dégradant l'environnement. ...Dans le monde de la nature, les produits et les déchets des collectivités biologiques rentrent à plusieurs reprises dans le circuit du système et ne s'accumulent pas sous forme d'impuretés. Les collectivités humaines d'autrefois fonctionnaient d'une manière semblable...* ».
10. I. SACHS, dans son *Initiation à l'écodéveloppement*, Privat, Toulouse, 1981, p. 34, définit ce concept « *comme le concept d'écosystème [qui] embrasse non seulement le milieu naturel mais aussi le contexte socioculturel, le mot clef dans la recherche d'écodéveloppement, c'est la pluralité des voies et des solutions, la diversité érigée au rang d'une valeur.* » Dans un autre ouvrage, *Développer. Les champs de planification*, Université coopérative internationale, 1984, deux niveaux d'intervention de l'écologie ont été distingués. D'une part, il est indispensable de respecter les lois de la nature en fixant les limites de l'activité ou de l'intervention de l'homme. D'autre part, les écosystèmes constituent une sorte de modèle à imiter dans

l'activité humaine. Ils orientent vers la complémentarité et vers la fermeture des cycles permettant de minimiser l'influence néfaste sur l'environnement.

11. KOZLOWSKI, 1986, op. cit.

---

## RÉSUMÉS

Jusqu'à ces dernières années, la dégradation continue du milieu naturel en Pologne ne résultait pas du manque d'une législation appropriée, mais de l'impossibilité de la faire respecter. Avec le transfert aux autorités locales d'une grande part des attributions ayant un impact sur l'état de l'environnement, l'influence de la conscience sociale pourrait être accrue. Mais la portée de la sensibilité écologique reste limitée, et la dégradation de l'environnement semble toujours perçue comme le prix à payer pour le développement économique et le progrès technologique. On est loin d'une convivialité avec l'environnement que l'auteur appelle de ses vœux.

### *The difficult emergence of ecological consciousness in Poland*

Until last years, the continuous deterioration of the natural environment in Poland was not due to a lack of appropriate legislation, but to the incapacity to apply it. With the transfer to local authorities of most environmental decisions and responsibilities, the influence of social consciousness could be increased. But the fact is that actual ecological concerns keep being limited, and that, furthermore, the environmental deterioration is still viewed as the necessary counterpart of economic development and technological advancement. The situation is still far from being the kind of convivial environment that the author is eagerly wishing.

## INDEX

**Mots-clés :** Environnement, écologie, conscience écologique, politiques de l'environnement, Pologne, mouvements écologistes

**Keywords :** environment, ecology, ecological consciousness, Poland, ecological movements, environmental politics

## AUTEUR

### KRZYSZTOF HERBST

Sociologue, chercheur à l'Institut de géographie et d'aménagement du territoire et à l'Académie des sciences de Varsovie, il a travaillé dans le Bureau d'urbanisme de Varsovie. Spécialiste du développement local et de la création d'entreprises, il est vice-président de la Fondation des initiatives sociales et économiques (FISE).